

# Un travail collectif

Renseignements aux  
parents d'élèves  
ayant des  
besoins spéciaux



Enfants en santé  
Manitoba



Manitoba

Les enfants et les familles d'abord

**Données de catalogage avant publication (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba)**

371.9

Un travail collectif : Renseignements aux parents d'élèves  
ayant des besoins spéciaux

ISBN 0-7711-3999-9

1. Éducation spéciale – Participation des parents –  
Manitoba – Guides, manuels, etc. 2. Enfants atteints  
de troubles du développement – Éducation – Manitoba –  
Guides, manuels, etc. I. Manitoba. Éducation,  
Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.

Tous droits réservés © 2004, la Couronne du chef du Manitoba, représentée par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Division du bureau de l'éducation française, 1181, avenue Portage, salle 509, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

# Table des matières

À propos de cette brochure . . . . .	3
Comment savoir que mon enfant a besoin d'aide? . . . . .	4
Par où commencer? . . . . .	5
Comment se déroule une évaluation? . . . . .	6
Qu'est-ce qu'une équipe scolaire? . . . . .	7
Qu'est-ce que la programmation efficace? Quels renseignements devrais-je rechercher? . . . . .	8
Qu'est-ce qu'un plan éducatif personnalisé (PEP)? . . . . .	9
Qu'est-ce qu'un PEP efficace? . . . . .	9
Comment devrais-je planifier pour tenir compte de l'évolution des besoins de mon enfant? . . . . .	10
Que devrais-je faire lorsque des problèmes se posent? . . . . .	10
Comment choisir l'école que mon enfant devrait fréquenter? . . . . .	11
Quelles questions devrais-je poser? . . . . .	12





# À propos de cette brochure

Les parents, avec les éducateurs et Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, partagent un but commun : s'assurer que les enfants ayant des besoins spéciaux bénéficient d'une expérience pédagogique comprenant des possibilités d'apprentissage de qualité accompagnées d'attentes tenant compte des besoins individuels de chaque enfant.

Le Manitoba a adopté la philosophie suivante en ce qui concerne l'inclusion :

*L'inclusion constitue une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée et appréciée tout en se sentant en sécurité. Une collectivité qui favorise l'inclusion est elle-même dynamique et évolue au rythme des besoins changeants de ses membres. En reconnaissant les besoins de ceux-ci et en leur offrant l'appui nécessaire, une collectivité inclusive assure à ses membres l'occasion de jouer un rôle pertinent et l'égalité d'accès aux avantages qui leur reviennent à titre de citoyens.*

*Les Manitobains voient dans l'inclusion une source d'enrichissement qui sert à augmenter le bien-être de chaque membre de la collectivité. En travaillant ensemble, nous assurons davantage un milieu qui favorise un meilleur avenir pour tous les Manitobains et les Manitobaines.*

Cette brochure résume les renseignements fournis aux parents d'enfants ayant des besoins spéciaux dans le document intitulé *Un travail collectif : Guide à l'intention des parents d'élèves ayant des besoins spéciaux* ou sur le site <<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/enfdiff/besoin/index.html>>.

# Comment savoir que mon enfant a besoin d'aide?

Si l'enseignant ou vous-même trouvez que votre enfant éprouve des difficultés d'apprentissage, ou que cet enfant entrera à l'école avec des besoins spéciaux, il importe de prendre certains points en considération et de les planifier soigneusement. Les aptitudes sociales et de comportement d'un enfant, ses aptitudes de communication, ses aptitudes cognitives et d'apprentissage, et ses aptitudes physiques ou sensorielles sont les aspects qu'un enseignant peut prendre en considération lorsqu'il examine le cas d'un enfant et qu'il s'interroge sur la façon dont celui-ci apprend.

Les parents sont des partenaires importants et leur participation est un élément précieux de la planification de l'éducation au Manitoba. En tant que parents, c'est vous qui connaissez le mieux votre enfant. Vous connaissez ses points forts, ses habiletés, ses besoins et ses difficultés. Par conséquent, vous jouez un rôle crucial dans l'éducation de votre enfant.

Votre participation et votre appui continus à l'éducation de votre enfant auront un effet positif et significatif. Il est important que vous participiez aux décisions qui touchent l'éducation de votre enfant.

Les commissions scolaires doivent fournir une éducation à tous les enfants d'âge scolaire qui font partie de leur division. Au Manitoba, les enfants ont le droit de fréquenter l'école à partir de l'âge de cinq ans jusqu'à ce qu'ils obtiennent un diplôme d'études secondaires ou qu'ils atteignent l'âge de 21 ans. Les enfants qui ont des besoins spéciaux, y compris ceux aux prises avec un handicap permanent, nécessitent des possibilités d'accès à l'enseignement qui correspondent à leurs besoins, à leur âge et à leur rendement scolaire.

# Par où commencer?

Si vous pensez que votre enfant éprouve des difficultés d'apprentissage, la première étape consiste à en parler à son enseignant. Les enseignants disposent de nombreux moyens pour cerner les besoins de votre enfant en matière d'apprentissage, notamment :

- parler à l'enfant;
- observer l'enfant durant les activités en classe;
- analyser les travaux scolaires de l'enfant;
- évaluer les capacités de l'enfant dans diverses matières, comme les mathématiques, la lecture, etc.

Les parents peuvent aussi recueillir de l'information qui pourrait être utile dans le processus d'évaluation. Cette information pourrait inclure des rapports médicaux, des modifications de comportement constatées récemment et des observations que vous pourriez avoir faites au sujet des besoins de votre enfant en matière d'apprentissage, comme son comportement hors de l'école.



# Comment se déroule une évaluation?

Après que vous donnez votre consentement à l'école pour aiguiller votre enfant vers un spécialiste ou un orthopédagogue, on élabore un plan d'évaluation. Selon les besoins de votre enfant, divers spécialistes peuvent participer au plan d'évaluation. Cette équipe peut se composer d'un orthopédagogue, d'un spécialiste en lecture, d'un orthophoniste, d'un ergothérapeute ou d'autres intervenants.

On peut procéder à une évaluation pour les raisons suivantes :

- pour déterminer si l'enfant a des besoins particuliers en matière d'apprentissage;
- pour déterminer les capacités, les habiletés et les besoins de l'enfant;
- pour déterminer quelles répercussions ces besoins particuliers ont sur la capacité de l'enfant à apprendre et à fonctionner en milieu scolaire;
- pour déterminer les programmes et les services adéquats qui répondront aux besoins individuels de l'enfant.

Une fois tous les résultats d'évaluation obtenus, l'école communique avec vous pour organiser une rencontre avec le personnel qui a procédé à l'évaluation afin de vous expliquer les résultats, de discuter des recommandations et de vous faire participer à la prise de décisions. Souvent, on remet un rapport écrit aux parents et à l'enseignant ou aux autres intervenants travaillant auprès de l'enfant.

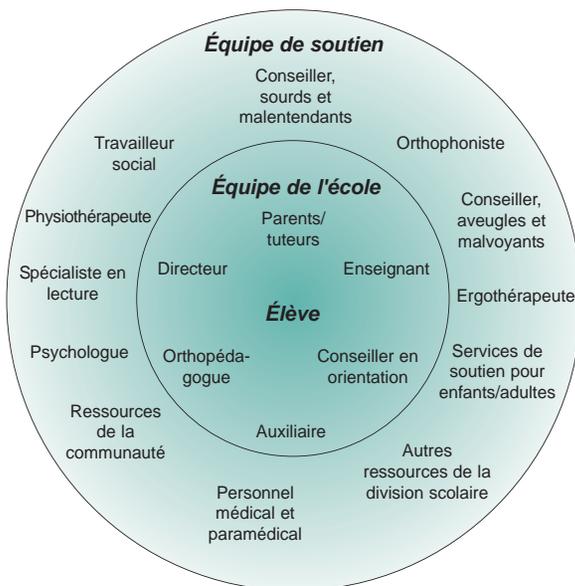


# Qu'est-ce qu'une équipe scolaire?

Souvent, lorsque les besoins d'un enfant en matière d'apprentissage nécessitent un soutien, on constitue une équipe à qui on demande d'établir un plan. La composition de l'équipe peut varier selon les besoins de l'enfant.

L'équipe de l'école se compose généralement des personnes qui peuvent intervenir auprès de l'enfant quotidiennement en milieu scolaire.

L'équipe de soutien dispense des conseils et de l'expertise à l'équipe de l'école au chapitre de la planification, de l'évaluation et de l'élaboration des programmes.



En participant à l'équipe chargée de votre enfant, vous avez, en tant que parent, un rôle important à jouer pour vous assurer que votre enfant vit positivement son expérience scolaire.

# Qu'est-ce que la programmation efficace? Quels renseignements devrais-je rechercher?

Une programmation efficace peut être dispensée dans n'importe quel contexte. Une programmation efficace répond aux critères suivants :

- elle est fondée sur les besoins individuels de l'enfant;
- elle est planifiée et active, continuellement adaptée selon les besoins afin de répondre aux besoins de l'enfant;
- elle est inclusive et permet à l'enfant de participer le mieux possible au programme d'études ordinaire;
- elle est cohérente d'un milieu à l'autre.



# Qu'est-ce qu'un plan éducatif personnalisé (PEP)?

Le processus des plans éducatifs personnalisés réunit le personnel enseignant, le personnel de soutien et les parents au sein d'une équipe en vue de répondre aux besoins individuels des élèves qui ont besoin de soutien, en définissant des résultats ou des buts fondés sur les aptitudes et besoins courants de l'enfant. Ce plan s'appelle un plan éducatif personnalisé (PEP). Les équipes rédigent le plan de l'année scolaire dans le cadre d'un PEP. Le plus souvent, les PEP sont préparés pour des enfants qui ont besoin de soutien en matière de comportement et d'aptitudes cognitives ou à l'apprentissage. Parfois, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba demande un PEP, surtout lorsque l'enfant bénéficie de modifications ou d'une programmation individualisée.

## Qu'est-ce qu'un PEP efficace?

Les PEP les plus efficaces pour favoriser l'apprentissage de l'élève :

- mettent à contribution les parents en tant que membres actifs et à part entière de l'équipe dans la planification et la mise en œuvre du PEP;
- sont des documents de travail liés à la planification et aux activités quotidiennes;
- requièrent la participation de tous les membres de l'équipe;
- indiquent clairement qui est responsable de l'enseignement quotidien et de la collecte de renseignements sur les progrès;
- sont des documents en évolution (qui sont modifiés lorsque la situation et les progrès de l'enfant l'exigent);
- établissent un rapprochement liant les rapports et les recommandations des spécialistes et des conseillers aux programmes quotidiens.

# Comment devrais-je planifier pour tenir compte de l'évolution des besoins de mon enfant?

Les enfants ayant des besoins spéciaux ont souvent de la difficulté à faire des transitions. Problèmes importants à discuter avec l'équipe scolaire :

- intégration du système scolaire;
- passage d'une activité et d'un contexte à l'autre;
- passage à une année d'études supérieure;
- passage des années primaires (maternelle à la 4<sup>e</sup> année) aux années intermédiaires (5<sup>e</sup> année à la 8<sup>e</sup> année);
- passage des années intermédiaires aux années secondaires;
- préparation à la vie adulte.

## Que devrais-je faire lorsque des problèmes se posent?

En tant que parent d'un enfant ayant des besoins spéciaux, vous aurez diverses décisions à prendre au cours de sa formation scolaire. Les enjeux pouvant avoir des répercussions sur votre enfant sont aussi nombreux et diversifiés que le nombre d'enfants.

Lorsque des problèmes se posent, il est important de débiter la discussion en

- communiquant avec l'enseignant de l'enfant – pour lui faire part de vos préoccupations ou de vos questions;
- vous adressant aux membres concernés de l'équipe scolaire (orthopédagogue, conseiller en orientation, directeur d'école), au besoin;
- communiquant avec les responsables des services aux élèves au bureau de la division scolaire, au besoin.

Essayez de régler les problèmes au niveau de l'école locale chaque fois que possible.

# Comment choisir l'école que mon enfant devrait fréquenter?

Le choix d'un placement adéquat ou du milieu d'apprentissage pour un enfant ayant des besoins spéciaux devrait se faire au cas par cas. La plupart des enfants ayant des besoins spéciaux fréquentent les écoles de leur localité et reçoivent une programmation, des mesures de soutien et des services répondant à leurs besoins individuels. L'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux dans les classes ordinaires des écoles de quartier représente la première option de placement prise en considération par la division scolaire en consultation avec les parents, le personnel de l'école et les élèves.

Les divisions scolaires du Manitoba offrent un éventail d'options en matière de placement et d'apprentissage. Les parents ont des points de vue différents sur ce qui constituerait le placement ou le milieu d'apprentissage le plus dynamique pour leur enfant. Les enfants peuvent être inscrits dans :

- une école de leur quartier, dans une classe régulière pour la majeure partie de la journée;
- une école de leur quartier, dans une classe régulière et dans un milieu d'apprentissage spécial pour une partie de la journée;
- une école de leur quartier, dans un milieu d'apprentissage spécial pour la majeure partie de la journée;
- un milieu d'apprentissage spécial pouvant ne pas se trouver à l'intérieur de l'école de leur quartier.

Si vous avez des questions concernant la programmation ou les mesures de soutien, ou, désirez obtenir de l'information sur le financement, communiquez avec l'école ou avec la division scolaire de votre enfant.

# Quelles questions devrais-je poser?

1. Est-ce que mon enfant atteint ou s'efforce d'atteindre les résultats d'apprentissage pertinents? Dans la négative, pourquoi n'y arrive-t-il pas? Quelle serait la meilleure chose à faire?
2. Est-ce que mon enfant atteint les résultats d'apprentissage fixés dans son plan éducatif personnalisé (PEP)? Dans la négative, pourquoi n'y arrive-t-il pas? Qu'est-ce qui favoriserait l'apprentissage de mon enfant?
3. Que signifient les résultats ou les notes?
4. Est-ce que mon enfant fait l'objet de mesures d'adaptation ou de modifications pour ses travaux?
5. Est-ce que mon enfant possède des forces ou des faiblesses importantes dans diverses matières dont je ne serais pas au courant?
6. Comment pourrait-on décrire le style d'apprentissage de mon enfant?
7. Quelles mesures de soutien faut-il à mon enfant qui lui permettraient d'apprendre? Quelles sont les stratégies qui ont donné de bons résultats avec mon enfant?
8. Est-il nécessaire pour mon enfant d'aller à l'extérieur de la classe pour obtenir de l'aide pendant certaines périodes? Pourquoi?
9. Est-ce que mon enfant a terminé ses travaux scolaires?
10. Est-ce que mon enfant est régulièrement présent en classe?
11. Y a-t-il des problèmes de nature sociale avec les compagnons de classe dont je devrais connaître l'existence?
12. Est-ce que mon enfant doit être aiguillé vers un orthopédagogue, un orthophoniste, un psychologue, un spécialiste en lecture ou un conseiller en orientation? Qu'impliquerait un tel aiguillage et quelles en seraient les répercussions sur le programme scolaire de mon enfant?
13. Que peut-on faire à la maison pour soutenir l'apprentissage de notre enfant?
14. Quel rôle l'auxiliaire de l'enseignement joue-t-il auprès de mon enfant? De quelle façon puis-je communiquer avec l'auxiliaire?





Printed in Canada  
Imprimé au Canada